

PLATE-FORME DE SERVICES AUX MIGRANTS (PSM)

RAPPORT NARRATIF

PERIODE : du 01.01 au 31.12.2015



Bidonville de Calais



Camp de Grande Synthe

- **RAPPEL DE VOTRE PROJET**

 **RAPPEL DE VOTRE PROJET**

Nom de l'association : *Plate-forme de Services aux Migrants (PSM)*

Nom du projet : « *Appui et accompagnement des acteurs venant en aide aux migrants dans le Nord Pas de Calais* »

Numéro de convention :

Titre et localisation (Pays, région, ville, village) du projet : *Région Nord-Pas-de-Calais + Cherbourg et Paris*
« *Plate-forme de Services aux Migrants* » / *Nord, Pas-de-Calais / FRANCE*

Est-ce le premier bilan ? Sinon précisez le type de documents envoyés précédemment (bilan d'étape, article...) : Un bilan d'étape a été réalisé en septembre 2015. Il s'agit ici du bilan de l'ensemble de l'année 2015.

Sommaire

Sommaire	2
☐ MISE EN ŒUVRE DU PROJET	3
Calendrier	3
Actions	3
Acteurs	22
Moyens matériels	24
Bénéficiaires	25
Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet	26
Suites de l'action	31

• MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Calendrier

Quel était le calendrier prévisionnel du projet (dates de début, des différentes étapes et de fin du projet)?

L'association Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. Le présent rapport porte sur les activités réalisées entre le 01.01 et le 31.12.2015.

A-t-il été respecté ?

Globalement, le calendrier a été respecté.

Pour l'année 2015, la PSM s'est donné comme priorités :

- ☑ Axe 1 : Maintenir la dynamique de mobilisation inter-associative
- ☑ Axe 2 : Poursuivre l'action de formation des bénévoles et responsables associatifs
- ☑ Axe 3 : Développer les actions de nature juridique

Actions

Quelles actions étaient initialement prévues ?

Le titre du projet est « Maintien et développement des actions de la PSM pour l'année 2015 ».

Les missions données au départ à la Plate-forme de Services aux Migrants étaient issues d'un diagnostic réalisé par Mme Lily Boillet en 2011 et financé par le CCFD-Terre Solidaire. Y étaient identifiés six axes de travail différents qui pourraient constituer les missions de la PSM :

- Développer la communication entre les bénévoles et les personnes migrantes, ainsi qu'entre associations ;
- Développer la connaissance des parcours migratoires, des origines et pratiques culturelles, des difficultés liées à la vie dans une jungle ;
- Soutenir les associations dans la reconnexion avec le système social et les élus ;
- Aider à la construction du discours et à la restitution de la situation ;
- Soutenir les associations dans la reconnexion avec les réseaux d'avocat et développer les actions juridiques pour le respect des droits des personnes migrantes ;
- Sensibilisation de la population locale, des élus et de la presse.

Ls

Quelles actions avez-vous finalement réalisées ?

La Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) agit depuis sa création afin de s'approcher de la réalisation de ces six objectifs.

Les actions de la PSM évoluent quant à leurs formes en fonction de l'actualité, des projets concrets élaborés par ses membres et du temps disponible pour les réaliser.

Toutefois, **l'action globale de la PSM peut être décrite selon les 3 axes suivants :**

- ***La PSM, un espace inter-associatif de concertation et de réflexion***

Par l'intermédiaire des groupes de travail et l'organisation de journées inter-associatives, la PSM met à disposition de ses membres des espaces où des réflexions ou idées d'actions communes peuvent émerger.

Un forum inter-associatif

L'organisation de journées de réflexion avec des personnes venant d'horizon très divers est l'un des points forts de la PSM. L'année 2014 n'avait pas permis l'organisation d'un forum malgré l'intérêt et les demandes des associations membre.

Le 4 avril 2015, le troisième forum de la PSM a été organisé à Grande-Synthe (59).

Cette journée de réflexion avait pour objectifs de confronter les actions et les raisons d'agir des bénévoles du réseau avec celles des autres ; et ainsi de mieux comprendre en quoi chaque action est complémentaire, et éventuellement de modifier certaines manières de faire.

Cette journée fut rythmée par des temps de travail en groupe, de restitution et de réflexion collective, d'interventions de sociologues pour prendre du recul sur nos actions quotidiennes (Mathilde Pette et Antonio Delfini), et des moments d'échanges plus informels entre les bénévoles.

Ce forum a réuni plus de 60 personnes et a permis de mieux percevoir en quoi les actions très diverses des associations et des bénévoles du réseau avaient un objet commun. Lors des travaux de groupe, les discussions ont permis aux bénévoles, qui souvent mènent des actions humanitaires, de prendre du recul et de pointer du doigt la nécessité de travailler sur les questions liées non seulement à l'accueil mais aussi aux politiques migratoires. Il a donc permis de renforcer l'esprit d'appartenance des participants à un réseau associatif.

Des groupes de travail

Le groupe juridique,

De janvier à juillet, quatre réunions du groupe juridique ont eu lieu à Calais. Elles ont été animées par la juriste de la PSM en janvier et février, puis par le coordinateur de la PSM, jusqu'à juillet. Ces groupes juridiques réunissent des associations de l'ensemble de la région Nord Pas de Calais travaillant auprès des exilés dans divers camps et structures.

Les membres les plus actifs de ce groupe juridique sont des bénévoles et salariés des associations suivantes : La Cimade, groupe de Lille, Salam Dunkerque, France Terre d'Asile Saint Omer et Arras sur le dispositif mineur,

Ls

France Terre d'Asile Calais pour la permanence asile et le Centre de Rétention administrative, Amnesty International Lille, l'Audasse (Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile à Calais), le Secours Catholique Délégation Pas de Calais. Les membres de ces associations ne se retrouvent que rarement au niveau local à la même table et les échanges ont été très enrichissants.

Suite à l'arrivée à la PSM d'une nouvelle juriste en juillet 2015, le groupe juridique a été redéfini afin de clarifier ses objectifs et de trouver des outils de communication plus efficaces entre ses membres.

C'est ainsi que les associations viennent au groupe juridique pour y présenter des situations individuelles complexes, pour lesquelles elles ont besoin d'un conseil juridique. Lors de la réunion de septembre, la décision a été prise que chaque association ferait part à la juriste, entre chaque réunion des situations rencontrées et des solutions apportées. La juriste se chargerait alors de compiler ces expériences et de les présenter à la prochaine réunion sous forme de petite « newsletter ». Ce temps de réunion permet ainsi aux associations d'expliquer les problèmes qu'elles ont rencontrés et les solutions qui ont été imaginées. Dans le cas où les associations n'ont pas réussi à régler leur problème, les autres associations peuvent alors apporter leurs idées et leurs expériences pour les aider.

Les associations participants au groupe juridique ont également souhaité que la juriste compile les informations juridiques générales qui peuvent intéresser les associations (jurisprudence, fiche de position du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés...)

Le groupe juridique est ainsi un lieu où les associations ont pu discuter des nouveautés juridiques ou jurisprudentielles et des conséquences de celles-ci sur leur accompagnement des étrangers au quotidien.

La juriste peut préparer une fiche explicative courte sur un point de droit précis avant chaque groupe et le proposer à la lecture et à la discussion à chaque séance. Ce document est le plus souvent élaboré suite à des discussions avec les associations membres du groupe en dehors des temps dédiés au groupe de travail. Une liste commune de mail a également été créée et permet aux membres du groupe de communiquer efficacement.

Les associations ont souhaité également échanger sur les pratiques des acteurs, sur celles des préfectures, de Pôle emploi, de la CAF, de la Police aux Frontières... Ces échanges ont été d'autant plus riches que les associations proviennent de départements différents et qu'il est très opportun de pouvoir comparer les pratiques pour contourner un refus ou pallier à une situation complexe. La compréhension de la façon dont est appliqué le droit par les différents acteurs est fondamentale. De plus, plusieurs salariés d'association à dimension nationale participant au groupe, ils ont pu apporter un éclairage national sur la situation de l'application du droit dans notre région.

Le groupe juridique a aussi été envisagé par ses membres comme un endroit dans lequel peuvent naître des stratégies communes et des expérimentations afin de faire mieux respecter les droits des exilés. Les membres du groupe juridique ont ainsi plusieurs fois exprimé l'envie de mener des contentieux communs.

Dans un contexte nouveau dans lequel de nombreux avocats ont démontré leur volonté de travailler dans la région auprès des exilés et de venir en aide aux associations, le groupe juridique a réfléchi aux moyens de travailler ensemble. Une liste des besoins juridiques identifiés par les associations a été rédigée et envoyée à Avocats Sans Frontière et l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, qui ont répondu favorablement à certaines de nos demandes (ex : consultation sur les expulsions sauvages de camps ..).

Ls

Outre ces objectifs explicites, le groupe juridique a finalement permis à des associations qui se connaissaient, mais ne se rencontraient pas régulièrement, de se mettre en lien. Les relations entre associations se sont ainsi améliorées.

Lors de la séance de redéfinition du groupe juridique, qui s'est faite autour d'un petit jeu appelé « jeu de l'horloge », le rôle de la PSM et de sa juriste a été soumis à la discussion des participants. Cela a permis de redéfinir les attentes vis à vis de la PSM. Le rôle de la PSM serait donc de faire le lien entre les associations, de les mettre en relation. La juriste a un rôle de coordination du groupe juridique, elle doit filtrer, centraliser et relayer l'information. Elle doit également rappeler les priorités d'actions identifiées par le groupe et s'assurer qu'elles soient tenues.

La question a également été posée aux membres du groupe de savoir pourquoi ils en faisaient partie. Selon les participants, ce groupe est un enrichissement pour la pratique de ses membres. Ils apprécient le fait de pouvoir partager au sein du groupe et de pouvoir par la suite « partager ailleurs » les conclusions tirées. Les membres ont souligné aussi l'intérêt d'avoir une vision d'ensemble de la situation des exilés et de pouvoir se « redonner le moral » mutuellement.

Les réunions du groupe juridique ont lieu toutes les six semaines environ, à la Maison des Associations de Calais.

Groupe Inter-associatif – Calais

Avec l'augmentation importante du nombre de personnes migrantes sur le Calais au cours de l'année 2014, les associations intervenant quotidiennement sur les camps ont ressenti le besoin de se rencontrer plus régulièrement pour mieux coordonner leurs actions humanitaires et optimiser la logistique. Des réunions régulières se sont alors tenues sous l'impulsion du coordinateur de la PSM.

En avril 2015, la création du bidonville ainsi que le changement de contexte global ont obligé les associations de bénévoles à mieux s'organiser et se coordonner. Des réunions hebdomadaires de coordination se tiennent depuis le mois de mai 2015. Elles sont complétées depuis le début du mois de septembre par des réunions à encore hebdomadaires de 5 groupes thématiques : abris – distribution/stockage – santé – eau/assainissement/déchets – juridique.

Ces rencontres hebdomadaires sont un lieu où les associations peuvent discuter de l'organisation de l'aide humanitaire qu'elles apportent quotidiennement sur le bidonville, mais aussi où elles peuvent s'entendre sur des actions communes en direction des pouvoirs publics. Dans le cadre de ces rencontres, plusieurs courriers à destination des autorités ont été rédigés : une lettre ouverte au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur, des courriers à la Préfète du Pas-de-Calais et aux commandants de la Police aux frontières et de la Gendarmerie.

Par ailleurs, c'est dans le cadre de ces réunions qu'ont été organisées les deux manifestations du 20 juin et du 19 septembre 2015. Ces moments revendicatifs mais festifs ont permis de réunir de nombreuses personnes venant en soutien aux exilés, mais aussi de nombreux exilés eux-mêmes.

Enfin, c'est également dans le cadre de ces réunions hebdomadaires que les associations préparent les réunions du Conseil des exilés, aussi appelé « Voice of Refugees ». Construit sur la base d'expériences similaires qui avaient eu lieu en 2014 et début 2015 sur les précédents lieux de vie du Calais, ce Conseil

Le réunit des représentants des exilés et des bénévoles/militants/salariés associatifs. Il a pour objectif de créer un espace de dialogue entre associations et exilés, et entre communautés, et d'être un lieu de construction commune de plaidoyer. Un tel projet dans un lieu comme le bidonville de Calais, avec une population très diverse et mouvante, implique un travail important de mobilisation des communautés et d'identification des représentants. De même, la formation des participants exilés et associatifs est indispensable pour permettre une réelle participation de tous. Ce sera certainement l'un des défis à conduire au cours de l'année 2016.

La coordination des actions à Grande Synthe

Le coordinateur et la juriste de la PSM participent régulièrement aux rencontres de coordination des actions des associations sur le camp de Grande Synthe impulsées par le Carrefour des Solidarités¹.

L'augmentation très rapide du nombre de personnes (sur)vivant sur le camp de Grande Synthe et son importante médiatisation ont entraîné l'arrivée de nombreux nouveaux acteurs associatifs ou individuels souhaitant intervenir auprès des exilés. Si cet afflux massif de nouveaux intervenants doit être vu d'un bon œil, en ce qu'il démontre, un début de prise de conscience plus large de la problématique migratoire sur le Littoral de la Manche et de la Mer du Nord, il rend les actions quotidiennes des acteurs historiques comme des nouveaux acteurs plus difficiles à gérer.

Le rôle des salariés de la PSM, dans un lieu où la coordination est prise en charge par un acteur associatif local, le Carrefour des solidarités, lui-même membre de la PSM, complété par l'action d'un acteur international (Médecins sans frontière), a été plus difficile à définir. Dans un premier temps il a consisté à faire bénéficier les acteurs locaux de l'expérience acquise par les associations sur le calaisis tout en tenant compte des spécificités locales. En effet, à Grande Synthe, les responsables communaux ont une attitude accueillante vis-à-vis des exilés et c'est à leur demande et avec leur appui que les associations interviennent. Aujourd'hui, la PSM est appelée à s'impliquer plus directement dans la coordination des actions juridiques et d'accès au droit, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. Elle continuera aussi, autant que possible, à apporter les éclairages historiques et venus d'ailleurs qui sont indispensables à la bonne compréhension de ce qui se passe à Grande Synthe depuis quelques mois.

La Maison du Migrant – des expérimentations ?

En 2013, la PSM a été le lieu de construction d'un texte commun sur nos propositions pour une politique plus hospitalière. De cette réflexion est né un texte sur la « Maison du Migrant », **un lieu d'accueil temporaire des migrants de passage**. Ce lieu **visé plusieurs objectifs : l'exercice des droits fondamentaux** (hébergement, accès à l'eau et à la nourriture, accès aux soins), **une pause dans les parcours migratoires et l'accès aux droits** (information sur l'asile notamment, et mise en œuvre).

En 2013 et 2014, l'existence de ce texte de positionnement inter-associatif a permis de mener un plaidoyer auprès des autorités compétentes (Etat central et déconcentré, Région, communes concernés par la présence d'exilés sur leur territoire). Les prises de position de divers acteurs institutionnels, dont le Ministre de l'intérieur de l'époque, ont permis aux associations membres du réseau, coordonnées par la PSM, d'entrer dans des discussions sur la mise en œuvre effective d'un tel projet. Cependant, l'augmentation du nombre d'exilés sur le territoire du Calais dans le courant de l'année 2014, et les soubresauts politiques liés aux

¹ <http://www.carrefourdesolidarites.org/>

Les résultats électoraux, ont changé la donne. A partir du milieu de l'année 2014, il ne fut plus question pour l'Etat de mettre en place de véritables expérimentations de maisons du migrant.

Cependant d'autres acteurs se sont emparés de cette idée fin 2014. Les maires de Angres et Grande Synthe, membre du réseau des élus hospitaliers, certains élus de la Région Nord Pas-de-Calais, la Fondation Abbé Pierre et Emmaüs France, ont entamé des discussions pour trouver des moyens permettant de financer des maisons du migrant sur les territoires des deux communes. En parallèle, des architectes (Célia David-Mauduit de l'association Lieux Possibles, et Eric Bernard) et paysagiste (Magali Risler de Lieux Possibles), mais également des étudiants de l'Ecole d'architecture de Belleville (sous la direction de leur professeur Cyrille Hannappe), ont engagé un travail afin de faire des propositions concrètes de lieux de vie plus dignes pour les exilés de Grande Synthe et Angres. **L'ensemble de ces discussions et la mise en lien de tous les acteurs se sont faites sous l'impulsion de la PSM pendant tout le premier semestre 2015.**

Les difficultés politiques et le changement rapide de contexte dans le courant de l'année 2015, ont ralenti les possibilités de mise en œuvre rapide d'expérimentation de Maisons du migrant à Angres et Grande Synthe. Cependant, ces projets ne sont pas abandonnés et pourraient voir le jour, sous une forme ou sous une autre, dans les mois qui viennent.

Le projet de « Maison du migrant » reste aujourd'hui un élément central dans le plaidoyer inter-associatif mené par le réseau auprès des divers acteurs institutionnels.

- ***La PSM, un appui pour les associations membres***

La PSM se positionne en appui aux associations membres : elle accompagne les associations membres dans leurs pratiques quotidiennes et cherche à répondre à certaines difficultés que celles-ci peuvent rencontrer.

La formation juridique de base :

En 2014, la PSM avait mis en place un document de formation sur les droits des bénévoles qui aident les migrants, sur la procédure de demande d'asile et sur les droits sociaux des demandeurs d'asile en France. Ce document servait de base pour les diverses formations animées par la PSM. Avec l'arrivée de la nouvelle « loi asile », qui est effective depuis novembre 2015, **le document est en cours d'actualisation.**

- **Des temps d'échange sur la rétention**

Lors de l'année 2014, des contacts avaient été établis par la PSM avec l'association France Terre d'Asile qui intervient dans le centre de rétention administrative (CRA) de Coquelles, avec l'association Ordre de Malte qui intervient dans le centre de rétention de Lille-Lesquin, à l'occasion de l'expulsion du 2 juillet 2014 à Calais. A la fin de l'année 2014, la PSM a participé à un débat organisé par l'Ordre de Malte et FTDA lors de la sortie du rapport 2013 sur les lieux de rétention en France.

Après l'expulsion du 2 juillet 2014, il est apparu que le réseau de bénévoles avait besoin d'être plus informé sur la procédure qui a lieu en centre de rétention, lorsque les autorités essaient d'expulser des personnes vers leurs pays d'origine. La PSM a organisé une demi-journée de formation sur la rétention à destination des bénévoles de la région Nord-Pas-de-Calais. Le but était de leur expliquer la procédure et de leur permettre d'expliquer cette procédure aux migrants qu'ils rencontrent au quotidien. Une nouvelle

Ls

formation sur la rétention a eu lieu le 3 novembre 2015, co-animée par France Terre d'Asile, l'Ordre de Malte et la PSM. Cette formation avait pour but de répondre à une inquiétude croissante des bénévoles concernant les expulsions d'exilés vers des pays comme le Soudan ou l'Afghanistan.

Les formations des bénévoles accompagnant des demandeurs d'asile

Début 2015, **une formation sur le droit des bénévoles et le droit d'asile** a été organisée, à l'initiative du Secours Catholique du Pas-de-Calais. Elle a eu lieu à Aire-sur-la-Lys le 22 janvier et a été animée par les deux salariés de la Plate-forme de services aux migrants. 10 bénévoles du Secours catholique y ont participé.

En février 2015, la juriste de la PSM a fait un point explicatif à propos du **règlement européen Dublin III** aux bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile. En octobre 2015, c'est une formation sur **la nouvelle loi asile** qui été dispensée toute une journée auprès de six nouveaux bénévoles. Cette formation s'est principalement ciblée sur la procédure de demande d'asile et la façon de remplir le dossier OFPRA des demandeurs d'asile, notamment sur la question du « récit de vie ».

La PSM a également proposé des formations sur la nouvelle loi asile aux mois de novembre et décembre 2015 à Calais, à Dunkerque et à Norrent Fontes pour diverses associations et indépendants.

- Comment s'articulent les formations proposées par la PSM ?

La PSM propose une formation de base sur l'asile qui permet d'appréhender la notion de « personne en situation régulière » et « personne en situation irrégulière », de définir le statut de réfugié tel que prévu dans la Convention de Genève et qui se termine par un jeu de « cartes » dans lequel les bénévoles doivent retracer la procédure de demande d'asile de manière pratique.

En début de séance, nous utilisons parfois le jeu du « Pas en avant » crée par le CCFD, que nous adaptons et qui nous permet de faire le point sur les connaissances des bénévoles sur les notions suivantes : « réfugiés », « demandeurs d'asile », « déboutés », et de jouer avec le vocabulaire utilisé par nos associations, les politiques ou les médias : « expatrié », « exilés », « sans papiers », « migrants ».. etc

Ces formations ludiques et que les salariés de la PSM essaient d'adapter au maximum aux demandes du public en présence sont toujours des temps d'échange très enrichissants et montrent à quel point les notions de « réfugiés », « demandeurs d'asile », et de leurs droits peuvent être floues.

Une formation plus poussée sur l'asile est également proposée et elle a été dispensée en novembre 2015 à Calais auprès des associations France Terre d'asile, Secours catholique, la vie active et quelques indépendants lors d'une séance commune à Calais. Elle est destinée aux personnes qui accompagnent régulièrement des demandeurs d'asile et qui ont besoin de connaître l'ensemble des détails de la procédure.

La PSM anime aussi **une formation sur « les droits des bénévoles »**. A partir d'exemples concrets que nous soumettent les bénévoles sur leur propre action, nous décortiquons ce que prévoit le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile pour condamner l'aide au séjour des personnes en situation irrégulière. Nous faisons un focus sur la notion de « délit de solidarité » de ces origines à aujourd'hui, de la condamnation des citoyens qui aidaient les esclaves affranchis dans le « Code Noir » à l'actuelle législation. Nous étudions ensemble des cas de bénévoles inquiétés par la justice et essayons de réfléchir au travail de l'association pour que les bénévoles aient une connaissance plus approfondie de leurs droits.

Cette formation a eu une particulière résonance chez les bénévoles de la région cette année, car il y a plusieurs cas de bénévoles et indépendants poursuivis par la justice ces derniers mois. De plus, l'association Terre d'Errance a Norrent Fontes a été verbalisée pour non respect du droit de l'urbanisme (comme décrit

Ls

plus bas) cet été et le GISTI, groupe d'information et de soutien aux personnes étrangères, a publié un communiqué en assimilant ces poursuites à un délit de solidarité. Nous l'étudions dans le cadre de cette formation qui n'a pas pour but « d'effrayer les bénévoles » mais bien de les renforcer dans leurs actions.

Cette formation sur le droit des bénévoles a eu lieu à Calais, à Dunkerque, à Angres et à Norrent Fontes.

Tous les outils juridiques sur les droits des bénévoles, le droit d'asile et les droits des réfugiés sont disponibles sur le site internet de la PSM, à l'adresse suivante : <http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formationsinformations-juridiques-en-droit-des-etrangers/>.

Appui aux associations en matière juridique :

La PSM continue d'appuyer les associations en matière juridique. **La juriste répond aux questions** posées par les bénévoles du réseau et qui peuvent concerner : la situation particulière d'un étranger, les droits des associations, les droits des bénévoles, etc.

Il peut s'agir pour la juriste de donner ou de rechercher une réponse précise mais aussi de **rassurer les bénévoles** sur des pratiques qu'ils ne connaissent pas bien. Par exemple, la juriste fait très souvent **l'intermédiaire entre les associations oeuvrant en Centre de Rétention Administrative et les bénévoles** qui accompagnent les exilés pour prendre le temps de bien expliquer la procédure en rétention, les droits de la personnes etc.. ce que n'ont pas toujours le temps de faire les salariés d'associations intervenant en CRA.

La juriste coordonne des groupes de réflexion ponctuels, que ce soit à Norrent Fontes sur les pistes juridiques pour obliger l'état à prendre ses responsabilités vis-à-vis des exilés du camp, ou à Calais pour réfléchir au moyen de contester l'existence de ce ghetto toléré et créé par les autorités près du centre Jules Ferry.

La juriste **met également en contact** des associations rencontrant des problèmes juridiques similaires pour que des solutions communes puissent être trouvées. **Elle soumet au Groupe juridique de la PSM les questions** et les cas pour lesquels les solutions apportées n'ont pas été satisfaisantes.

Afin d'aider les associations en matière juridique, la PSM a également développé des **outils d'informations** : flyer de questions/réponses sur le règlement Dublin, document expliquant le transfert de protection internationale et différents schémas sur la procédure Dublin et les droits sociaux des demandeurs d'asile.

Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de la PSM, à l'adresse suivante : <http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formationsinformations-juridiques-en-droit-des-etrangers/>

La juriste a beaucoup travaillé pendant les mois d'août et septembre 2015 avec l'association Terre d'Errance à Norrent Fontes qui a été inquiétée pendant le deuxième semestre de 2015.²

2

L'association Terre d'Errance fait l'objet d'une enquête pour défaut de permis de construire et encourait jusqu'à 75 000 euros d'amende en cas de poursuite des travaux qu'elle avait entrepris.

Ls

Cette affaire est emblématique et nous la traitons dans le cadre de nos formations sur le droit des bénévoles. En effet, ici le maire vient utiliser le droit de l'urbanisme pour tenter de faire pression contre l'association et pour éviter d'avoir recours à d'autres moyens juridiques plus difficiles à soulever.

Cette situation a été extrêmement stressante pour les membres de l'association, et le coordinateur et la juriste de la PSM les ont **accompagnés dans leurs démarches** et ont participé à des temps de rencontre avec l'association (temps de questions / réponses avec les bénévoles, accompagnement chez les avocats, relais de la mobilisation / contacts avec les professionnels du droit...) La PSM accompagne désormais l'association Terre d'errance dans ses relations avec les avocats de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme.

➤ *Les relations avec les avocats spécialisés en droit des étrangers*

La juriste de la PSM a participé à des événements organisés par les avocats comme le Colloque du Syndicat des Avocats de France sur les garanties procédurales dans le contentieux du droit des étrangers, ou la matinée d'échange qui a eu lieu à la Maison de l'avocat sur la défense des occupants de terrain.

Suite à ces temps de rencontre, des contacts ont été pris et la PSM a été bien identifiée par les acteurs juridiques du secteur. Sept avocats de la région ont répondu favorablement à l'appel de la PSM. La juriste a pu échanger avec eux, ce qui a **permis d'imaginer des pistes de réflexions communes** : comment travailler sur les recours à la Cour Nationale du Droit d'asile, comment anticiper les conséquences de la nouvelle loi asile pour les demandeurs d'asile non hébergés...

La juriste a pu soumettre des questions soulevées par le Groupe juridique de la PSM, ou par les associations du réseau, aux avocats qui se sont engagés à y réfléchir.

Suite à la vague médiatique créée par la photo du petit Aylan, 3 ans, retrouvé mort noyé en Turquie, deux associations d'avocats ont manifesté l'envie de travailler sur des questions relatives aux exilés du Nord Pas de Calais : Avocats Sans Frontières³ et l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme⁴.

En effet, des baraquements pour les exilés présents à Norrent Fontes avaient été construits par Terre d'Errance et Médecins du Monde en 2012, mais en avril 2015, ils avaient brûlé lors d'un incendie accidentel.

N'ayant reçu aucune réponse concernant d'autres solutions de logement des exilés par les autorités, l'association avait décidé de reconstruire des baraquements quasi identiques, aux mêmes emplacements. La police municipale était venue constater que les travaux de reconstruction avaient bien lieu et un Procès verbal avait été pris par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le 30 juillet 2015. Consécutivement, un arrêté interruptif de travaux avait été pris par le Maire de la ville début août.

L'association a alors cessé tous travaux.

Les membres de l'association Terre d'Errance et la juriste de la PSM avaient rencontré les avocats Maître Thieffry et Maître Dubout afin d'étudier la possibilité de contester cet arrêté interruptif de travaux. S'en est suivi un long travail de collecte d'informations pour l'association et pour la juriste afin de déterminer plusieurs éléments (Y avait-il une autorisation implicite de construire qui aurait été donnée par la mairie pour les constructions de 2012 ? La mairie de Norrent Fontes essayait-elle d'utiliser les ressorts du droit de l'urbanisme pour éviter de devoir recourir à une procédure d'expulsion ? ...)

Malgré tous les éléments, les avocats n'ont pas jugé les preuves suffisantes pour contester auprès du Tribunal Administratif de Lille l'arrêté interruptif de travaux pris par la Mairie de Norrent Fontes.

Fin août, un second Procès verbal a été pris par la gendarmerie de Norrent Fontes au motif que Terre d'Errance avait recouvert les baraquements en construction de bâches. Ces bâches avaient effectivement été posées par les bénévoles pour abriter les exilés de la pluie. En octobre, les cabanes ont quand même été reconstruites. Dans le cadre de l'enquête pénale, quatre membres de Terre d'Errance ont été entendus par la Gendarmerie de Lillers.

³ <http://www.avocatssansfrontieres-france.org/>

⁴ <http://aadh.fr/>

Ls

Alertée par Marie-Hélène Calonne, avocate à Boulogne sur Mer, la juriste a pu rencontrer le Président d'Avocats Sans Frontières, François Cantier.

Suite à ces rencontres, l'association Avocats Sans Frontières a décidé d'installer un bureau à Calais pour une durée de six mois. Un coordinateur devait être présent à plein temps et des avocats devaient venir assurer des permanences pour favoriser l'accès au droit des exilés et des associatifs. A ce jour, le projet d'ASF n'a toujours pas été financé, mais suite aux diverses conversations avec les avocats du secteur et les mobilisations citoyennes massives de ces derniers mois, les conférences régionales et nationales des batonniers étudient cette question. La PSM soutient l'idée auprès d'ASF qu'un des avocats exerce à Grande Synthe quelques jours par semaine.

En octobre, la PSM via Terre d'Errance a pris contact avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) qui réunit plus de 12000 avocats. Cette association a décidé de mettre à disposition des associations d'aide aux exilés du Nord Pas de Calais des avocats qui peuvent répondre à des questions juridiques sous forme de « consultation écrite ».

Nous avons déjà eu l'occasion de solliciter l'AADH pour plusieurs situations précises urgentes et pour lesquelles des solutions rapides et efficaces ont été trouvées.

La façon de travailler avec les avocats a été discutée en Groupe juridique de la PSM et le groupe a déterminé qu'il était impératif d'informer les avocats sur la spécificité de la région et des relations avec les administrations. Ils ont besoin de le comprendre pour renseigner au mieux les exilés et c'est ce que la PSM fait avec les différents acteurs juridiques.

Ces relations privilégiées avec les barreaux et les associations d'avocats profitent aux exilés et bénévoles de plusieurs lieux de vie et sont vraiment très précieuses.

- **Un coup de pouce sur l'accès au droit**

Plus récemment, un acteur juridique s'est implanté sur le bidonville calaisien : la cabane de l'appel des 800.

L'appel des 800, collectif de cinéastes, réalisateurs, artistes a lancé « l'appel de Calais » en octobre 2015 qui avait pour but de mobiliser l'ensemble des acteurs culturels et de dénoncer le bidonville calaisien.

Suite à la venue de plusieurs membres de ce collectif de l'appel des 800, plusieurs personnes se sont mobilisées à partir de novembre pour mettre en place une cabane juridique sur le bidonville calaisien. Cette cabane est tenue par une coordinatrice et des juristes et avocats bénévoles français et européens. Cette cabane a pour but de fournir une information personnalisée sur les parcours des personnes et de réorienter vers les acteurs compétents (associations, avocats...).

La PSM a appuyé cette initiative, et a proposé plusieurs **temps de formations** à l'équipe bénévole et rencontre la coordinatrice et la juriste de MSF de manière hebdomadaire pour faire le point sur les problèmes juridiques rencontrés. La PSM a mis à disposition des fiches pratiques, fait le lien avec les avocats du secteur (Lille et Boulogne sur mer) et les autres acteurs associatifs. Le principal enjeu pour les juristes et avocats bénévoles étant de connaître le tissu associatif local et les pratiques en vigueur avec la préfecture du calaisien.

La PSM travaille auprès de l'appel des 800, de MSF et des avocats du barreau de Boulogne et de Lille (et tout récemment de Dunkerque) pour voir ce qu'il serait possible de mettre en place **sur les autres camps** pour l'accès au droit. L'arrivée de l'appel des 800 et de la juriste de MSF a dynamisé le paysage juridique et même si le focus est très calaisien, l'idée est d'essayer de réfléchir à des modèles d'actions pour d'autres lieux :

Ls

renforcer des groupes locaux comme la Cimade, la Ligue des droits de l'homme ou le Secours Catholique, mutualiser les ressources juridiques, faire des évaluations des besoins...

L'appel des 800 souhaiterait pouvoir mettre en place de telles consultations juridiques à Grande Synthe et nous y réfléchissons ensemble. Les efforts mis pour former les équipes de l'appel des 800 et leur fournir les outils juridiques nécessaires pourraient bénéficier aux autres lieux de vie et permettre que l'initiative se duplique.

- **La relation avec les avocats anglais et la réunification familiale**

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre, la question de la réunification familiale dans le cadre du règlement Dublin III a été une question fondamentale dans nos échanges avec les avocats et juristes, principalement anglais. positif ».⁵

De nombreuses personnes, et notamment des mineurs, sur le bidonville de Calais et le camp de Grande Synthe ont de la famille en Angleterre et plusieurs cabinets anglais ont souhaité travailler sur cette question avec la PSM et les avocats du secteur. Nous avons organisé des réunions communes et assuré la prise de contact avec les acteurs compétents, autant sur la question des mineurs, que sur les pratiques de l'application de Dublin par les préfectures du secteur. Nous sommes toujours en lien avec ces avocats anglais et des temps de formation en commun devraient être proposés en 2016.

➤ *La lutte contre les violences faites aux migrants et à leurs soutiens*

La permanence violence

La permanence violence qui avait été créée en juin 2014 a été active jusqu'en juillet 2015.

La permanence violence réunit une dizaine de personnes. Il s'agit de récolter les témoignages, de faire comprendre aux victimes que l'agression qu'elles ont subie ne se justifie pas et qu'elles ont le droit de porter plainte contre leurs agresseurs. La récolte des témoignages, notamment de témoignages de violences policières, a pour objectif une saisine du Défenseur des Droits. Depuis les expulsions de juillet 2014, la violence et le harcèlement de la police envers les migrants sont quotidiens. Il est difficile pour les personnes migrantes de porter plainte contre ces actes, et la saisine du Défenseur des Droits permettrait de faire condamner les violences de la police envers les migrants, à l'instar du rapport que celui-ci avait rendu en 2011.

Un autre objectif de cette permanence contre les violences est de communiquer, faire connaître, la situation des exilés et les violences physiques qu'ils subissent auprès du grand public. Les bénévoles ont donc rencontré différents médias, l'ONG Human Rights Watch (Londres) mais aussi des élèves de collèges ou lycées calaisiens lors de journées de sensibilisation.

⁵ . En effet, en vertu du règlement Dublin III, les mineurs ayant de la famille proche en Angleterre peuvent demander que leur demande d'asile soit examinée par cet Etat, on appelle cette disposition « Dublin positif ». En effet, le règlement Dublin III qui a pour objet d'établir des critères permettant de déterminer l'état membre responsable d'une demande d'asile est souvent assimilé à la pure question des empreintes prises dans un autre état membre et est donc souvent vu comme « négatif ».

Les membres de la permanence violence ont saisi le Défenseur des Droits pour plusieurs cas de violence. Les deux derniers ont été signalés en juillet (vol de téléphones portables et coups par la police, et décès accidentel d'une jeune femme qui avait été gazée quelques heures auparavant).

Le Rapport du Défenseur des droits sur les exilés de Calais qui est sorti le 6 octobre 2015 reprend de nombreuses violences dénoncées par cette permanence.

Le relais sur la collecte de témoignage ayant été pris pendant l'été par l'association Médecins du Monde (membre de la PSM) dans le cadre de sa clinique mobile, la permanence violence a été mise en veille.

La juriste a été invitée à la réunion d'une nouvelle permanence violence en novembre 2015 à Calais, un groupe était en train de se recréer. La PSM était d'accord pour financer un téléphone portable, et des recharges « Lyca mobile » pour faciliter les communications avec les exilés mais le groupe n'a pour le moment pas donné suite.

Néanmoins, un groupe informel s'est recréé sur Calais. En effet, de novembre à décembre 2015, plusieurs groupes d'habitants de Calais et environs se sont regroupés en milice pour effectuer des « rondes » autour du bidonville calaisien dans le but de « soutenir les forces de l'ordre ». La juriste de la PSM a travaillé avec un collectif calaisien et des réseaux de veille sur les réseaux sociaux pour collecter l'ensemble des éléments constituant des appels à la violence et à la haine raciale. Le collectif a saisi une avocate de Boulogne sur mer pour travailler sur le dossier. Des signalements ont également été faits à la préfecture lorsqu'été annoncées sur facebook des venues de personnes extérieures à la région pour « remettre de l'ordre dans la jungle ». La PSM soutient également l'appel des 800, la cabane d'accès au droit qui s'occupe du traitement juridique et médiatique des violences, qu'elles soient policières ou civiles.

La PSM est en train de nouer des liens avec des bénévoles du secteur dunkerquois pour qu'une permanence violence puisse naître sur le dunkerquois et permettre aux exilés de témoigner et porter plainte pour les violences dont ils sont victimes. Un appel à bénévolat avait été lancé sur France Bénévolat en novembre 2015.

- *Le travail avec Human Right Watch*

A la fin de l'année 2014, une membre de l'ONG Human Rights Watch⁶ Londres s'est rendue à Calais pour évaluer la situation. Elle a pris contact avec les différentes associations présentes à Calais. Parmi ces associations, elle a rencontré la PSM et le groupe chargé de récolter les témoignages de violences contre les migrants. La membre de HRW a décidé de revenir à Calais fin novembre pour avoir plus d'informations sur les violences policières qui avaient été relevées par ce groupe de bénévoles. La PSM a donc mis en lien Human Rights Watch et les personnes qui récoltent les témoignages ou qui ont subi des violences policières.

Mi-janvier 2015, Human Rights Watch a publié un communiqué de presse s'appuyant sur les témoignages reçus lors de ces déplacements à Calais. Ce communiqué est disponible ici : <http://www.hrw.org/fr/news/2015/01/20/france-les-migrants-et-les-demandeurs-dasile-victimes-de-violence-et-demunis>. Avant et après la publication de ce communiqué de presse, Human Rights Watch a rencontré les autorités, préfecture et autres, pour soulever ces problèmes. Sur la question des violences policières, l'ONG a rencontré l'institution du défenseur des droits. Celui-ci a demandé à être tenu informé des témoignages de violences policières. La juriste de la PSM a depuis envoyé régulièrement des témoignages de violences policières au défenseur des droits

⁶ <https://www.hrw.org/fr>

➤ *La lutte pour le respect des droits des personnes migrantes*

La lutte contre les expulsions sauvages :

Le 21 septembre 2015, les quatre derniers campements du centre ville de Calais occupés par des exilés ont été évacués par la police.⁷

La PSM a proposé le lendemain des expulsions, un temps de débriefing aux associations et aux militants qui y avaient assisté. Ce temps de débriefing, qui a réuni de nombreux bénévoles et militants, a permis de décrypter les événements et de récupérer les éléments de preuve (photos, vidéos, témoignages...). Cette réunion a également permis d'échanger sur la violence des événements, mais aussi de discuter des problèmes juridiques soulevés par cette expulsion. A la suite de ce débriefing, Médecins du Monde a mis en place des séances d'écoute les jours suivants pour les personnes qui le souhaitaient.

Grâce au travail mené par les bénévoles et salariés associatifs et la juriste de la PSM, une saisine a pu être envoyée au Défenseur des Droits qui a décidé de se déplacer à Calais le 14 octobre 2015. L'équipe du DDD a entendu les bénévoles témoins du gazage des exilés et les exilés victimes.

Les violences exercées contre les femmes :

Le réseau de la PSM facilite les rencontres d'un groupe de réflexion sur la prévention des risques liés aux violences sexuelles que subissent les femmes exilées. Le but de ce groupe est de pouvoir sensibiliser les bénévoles, les exilés et les institutions à la question des femmes migrantes.

Ce groupe attend de la PSM qu'elle puisse coordonner les rencontres, être promotrice des actions de sensibilisation afin que les divers acteurs intègrent la dimension de risques de violences sexuelles pour les femmes migrantes.

La question de l'hébergement :

En 2014, le Secours Catholique, l'avocat Norbert Clément et la juriste de la PSM ont aidé des demandeurs d'asile à formuler des référés-hébergement pour que soit respecté leur droit à l'hébergement. Ces référés n'ont pas été examinés par le Tribunal Administratif de Lille, car la préfecture a trouvé des logements la veille ou le jour même des audiences pour une centaine de demandeurs d'asile.

⁷ Les deux premiers campements étaient occupés par environ 200 personnes de nationalité syrienne. Ces expulsions se sont déroulées certes en la présence d'une traductrice, mais aucune explication, ni aucun document n'a été fourni aux exilés.

Les exilés ont été contraints par la police à rejoindre « la jungle » (le bidonville d'état situé à côté du centre Jules Ferry) qui était proposée comme seule solution de relogement. Les exilés syriens ont contesté l'obligation d'aller vers le bidonville en faisant deux sit-in successifs. A la seconde tentative, les policiers ont fait usage des gazs lacrymogènes. Une personne asthmatique a fait un malaise et son frère qui essayait de lui donner ses médicaments a été frappé et arrêté par la police.

Le cortège vers la jungle a continué, jusqu'à l'entrée du bidonville où la police a fait sortir une centaine de personnes d'origine africaine de leurs tentes. La police a fait évacuer le terrain, certains exilés n'ont pas pu récupérer leurs affaires, et un bulldozer a rasé les vingt cinq tentes concernées.

L'après midi du lundi 21 septembre 2015, la police a fait exécuter une ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Boulogne qui prévoyait l'expulsion des exilés présents au hangar BCMO et l'Eglise Saint Pierre – Saint Paul. Ce sont 7 demandeurs d'asile soudanais et 10 syriens qui étaient concernés par ces campements.

Ls

En raison du nombre élevé de demandeurs d'asile non hébergés sur le territoire calaisien, le Secours Catholique a de nouveau sollicité Maître Norbert Clément et la juriste de la PSM pour monter des dossiers de référés-hébergements. Les référés devaient être préparés fin octobre mais l'initiative a été abandonnée car une solution nouvelle d'hébergement a été proposée pour les exilés du Calais, du Dunkerquois et de Norrent Fontes : les Centres d'accueil et d'orientation (CAO).⁸

La PSM en coordination avec la volontaire de Migreurop essaye de s'assurer que **le même niveau d'information sur ces centres est donné aux bénévoles des diverses jungles**. Suite à une réunion d'information et de coordination proposée par la PSM, **une liste de diffusion sur les CAO a été créée et nous avons renforcé le lien avec la Cimade, le GISTI et Migreurop sur la recherche d'information et l'analyse des données récoltées**.

Cette question des CAO est fondamentale dans la réflexion actuelle autour des propositions de relogement offertes aux exilés dans les cas d'expulsions. Les exilés du camp de Tétéghem ont été emmenés de manière contrainte dans ces CAO suite au démantèlement de leur camp, et la plupart les ont quittés 24 heures après leur arrivée. Cette solution « vitrine » offerte par l'Etat fait l'objet de nombreuses critiques et soupçons et c'est pourquoi la PSM essaye d'être vigilante sur cette question.

Formation des bénévoles sur les migrations

En partenariat avec le GRDR Migration – Citoyenneté - Développement⁹, la PSM a organisé un atelier de réflexion/discussion autour des questions posées par les migrations: *Les migrations, de quoi parlons-nous?*

Cet atelier qui s'est tenu le 2 juillet à Calais a réuni 10 bénévoles associatifs qui ont pu échanger sur les réalités multiples des migrations ici et dans le monde, questionner leur regard sur ce phénomène et les mots qu'ils utilisent pour le définir ou pour définir ces hommes et femmes qui font le choix ou sont contraints à l'exil.

Les réactions très positives des participants à cette rencontre nous incitent à poursuivre ce partenariat dans les mois qui viennent et à organiser des ateliers dans d'autres lieux.

Nouvelles parutions du « Journal des Jungles » : ce projet a continué en partenariat avec l'Ecole Supérieure Nationale des Arts Décoratifs (ENSAD)¹⁰. Le numéro 4 est paru en mai 2015 et le numéro 5, finalisé, est en cours d'impression.

⁸ Ces CAO ont été proposés pour mettre à l'abri les exilés du Nord Pas de Calais d'abord pour un mois, puis jusqu'en mars 2016. Ces centres aussi appelés « centres de répit » ont été proposés depuis novembre 2015 aux exilés de Calais, Grande Synthe et Norrent Fontes. Un flou important a entouré ces centres qui, malgré la veille informative qu'exercent plusieurs acteurs de terrain (notamment la volontaire de Migreurop détachée au sein de la PSM), suscitent toujours de nombreuses interrogations. D'abord présenté comme une solution de mise à l'abri des exilés vivant sur les camps d'un mois, le dispositif a été étendu jusqu'en mars, et devrait finalement perdurer jusqu'à l'été 2016.

⁹ <http://grdr.org/Antenne-Nord-Pas-de-Calais,159>

¹⁰ <http://labodives.ensad.fr/>



Journal des Jungles n°4 « Vivre ensemble »

Depuis le n°4, le mode de création du Journal a évolué. Voici ce qu'en dit l'éditorial de ce numéro :

« Ce journal, comme les deux précédents numéros, a été développé dans le cadre d'une coopération entre la Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) et des étudiants chercheurs de l'École nationale supérieur des arts décoratifs (ENSAD).

Un pas supplémentaire a été franchi. L'intention n'était plus uniquement de recueillir des paroles de migrants et de les restituer en plusieurs langues, mais bien de réaliser un journal avec un comité de rédaction dans lequel ces hommes et ces femmes de passage prendraient une place centrale.

Deux temps successifs qui correspondent au recto et au verso de ce document permirent de réaliser cet échange autour du thème "Vivre ensemble".

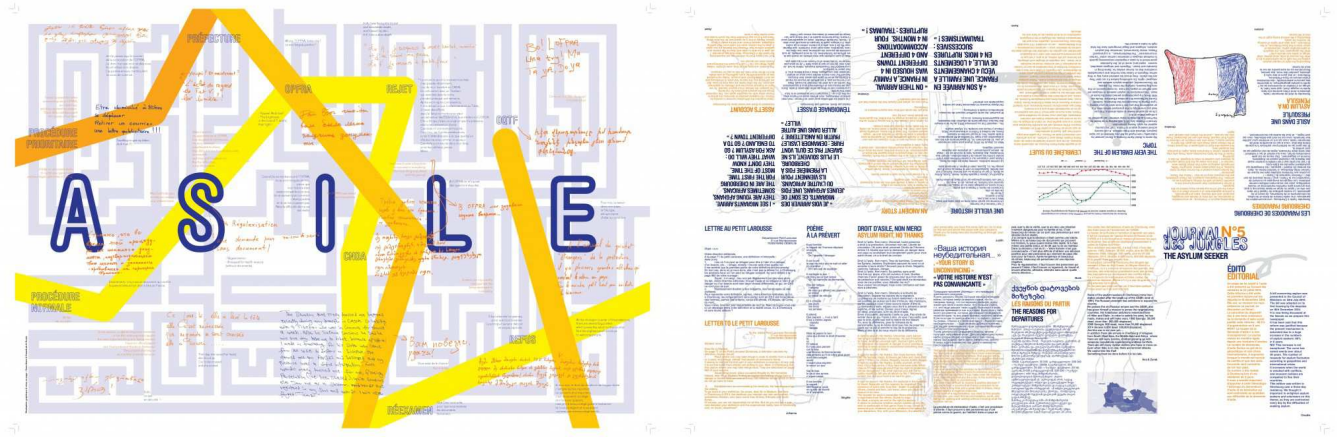
Le premier jour, une modeste mais très efficace mise en scène favorisa un dialogue d'une incroyable richesse avec les habitants temporaires des camps de Norrent-Fontes et Tatinghem.

Les jours suivants, les migrants intéressés ont participé à l'atelier d'écriture au même titre que des bénévoles d'association et les étudiants chercheurs de l'ENSAD.

Donner la parole, la possibilité de s'exprimer directement aux migrants est un fait suffisamment rare pour qu'il soit noté. Mieux, cette résidence nous donna l'occasion de réfléchir et de concevoir ensemble le contenu de ce journal.

La question des langues ne pouvait qu'être centrale, elle le fut le temps de l'élaboration, elle doit le rester pour faciliter la lecture de tous. »

Le Journal des Jungles n°5 a été réalisé à Cherbourg, toujours dans le cadre d'une résidence de trois jours qui a réuni des demandeurs d'asile vivant à Cherbourg, des bénévoles de l'association Itinérance Cherbourg, membre de la PSM, des bénévoles d'associations intervenant dans des camps du Pas-de-Calais, et deux graphistes du Collectif Osez-nous. Ce numéro a été publié en octobre 2015 et traite de la demande d'asile.



Le Journal des Jungles n°5 peut être trouvé [ici](http://www.psmigrants.org/)¹¹.

Animation d'un site internet : Le site internet se veut un **espace de partage d'informations à destination du réseau et du grand public**. Il est mis à jour et une newsletter est envoyée régulièrement à plus de 250 destinataires.

Adresse du site : <http://www.psmigrants.org/>

Rencontres d'information, de sensibilisation et de plaidoyer auprès de divers acteurs publics et associatifs

Si la Plateforme de services aux migrants a toujours été un lieu d'information et de sensibilisation de divers acteurs publics ou associatifs, la fin de l'année 2015 a vu cette activité croître de manière exponentielle.

En effet, à partir du mois d'août 2015, la situation dans le bidonville de Calais puis celle dans le camp de Grande Synthe ont entraîné un formidable coup de projecteur sur ces lieux et une volonté pour de nombreux acteurs d'y intervenir. Nous avons donc rencontré de nombreuses ONG internationales (Médecins sans frontières, Croix Rouge, Gynécologie sans frontière, Première Urgence, Action contre la faim, Solidarités international, Bioforce, Bibliothèque sans frontière, Emmaüs France...), des collectifs britanniques (Calaid, Green Light, Aid Box Convoy, Care for Calais, Calais People to people solidarity...), des groupes d'étudiants de diverses écoles ou universités, des acteurs individuels souhaitant agir, etc. **Ces rencontres ont, à chaque reprise, permis de replacer la situation d'urgence actuelle dans son contexte historique et géographique, et de faire le lien avec les divers acteurs intervenant sur le terrain.**

Par ailleurs, des rencontres avec des acteurs publics **pour les sensibiliser sur la situation des exilés sur le Littoral de la Manche et de la Mer du Nord** ont eu lieu à diverses reprises. Par exemple, nous avons organisé des rencontres inter-associatives avec les équipes du Défenseur des droits qui se sont déplacées plusieurs fois à Calais, avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme, avec Karima Delli, députée européenne, et un député européen allemand, ou encore avec Emmanuelle Cosse, Secrétaire nationale d'EELV.

¹¹ <http://www.psmigrants.org/site/parution-du-journal-des-jungles-n5/>

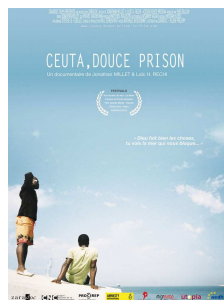
Ls

Enfin, nous avons rencontré plusieurs chercheurs travaillant sur la problématique migratoire et divers journalistes s'intéressant également à cette question.

Il est à noter que ces diverses rencontres d'information, de sensibilisation ou de plaidoyer auprès d'acteurs publics ou associatifs ont pris une place très importante dans le travail des deux salariés de la PSM depuis le mois de juillet 2015.

Organisation et/ou participation à des évènements de sensibilisation sur la thématique des migrations :

Projection « Ceuta Douce Prison » : à la demande du réalisateur du film, la PSM a organisé en partenariat avec le réseau de cinéma « De la suite dans les images » une projection à Dunkerque. 80 personnes ont assisté à la projection qui a été suivie d'un débat avec le réalisateur du film et des acteurs associatifs qui soutiennent les exilés présents dans le Dunkerquois.



Festival « La Saveur de l'Autre » : la PSM a été invitée fin 2014 à réfléchir avec le Mouvement Utopia¹² et le Channel¹³ à l'organisation d'un festival sur les migrations. Ce festival s'est tenu le week end du 30-31 mai. Ce festival avait pour but de « faire débat, d'élever le niveau de compréhension sur une des grandes questions humaines de ce XXI^e siècle naissant : les migrations. Donner à réfléchir afin de fonder un regard. Conférences, spectacles, propositions artistiques, rencontres, il s'est agi de concevoir un temps aux entrées multiples, en quelque sorte un moment hospitalier pour y traiter de l'hospitalité ». Un large espace associatif a permis à de nombreux acteurs associatifs de la région de rencontrer les participants à ce festival. Ce fut un temps fort de rencontres, de sensibilisation mais aussi de partage et d'apprentissage au cours des nombreuses conférences et causeries (Lilian Thuram, Haydée Sabéran, Pascal Brice...) qui ont émaillés le week-end.

Organisation/participation à des interventions publiques :

- Le coordinateur, la juriste de la PSM, des membres du CA, sont intervenus à diverses reprises auprès d'étudiants ou de professionnels pour présenter la situation et les enjeux migratoires dans la région :
 - accueil d'une classe de l'European School Luxembourg
 - rencontre avec des travailleurs sociaux français et allemands
 - deux interventions à Sciences Po Lille : la première intervention s'est tenue à la demande d'un professeur et avait pour objectif de parler de « la frontière ».
 - Semaine de la solidarité organisée par la Ligue de l'enseignement NPDC

¹² <http://www.mouvementutopia.org/blog/>

¹³ <http://www.lechannel.fr>

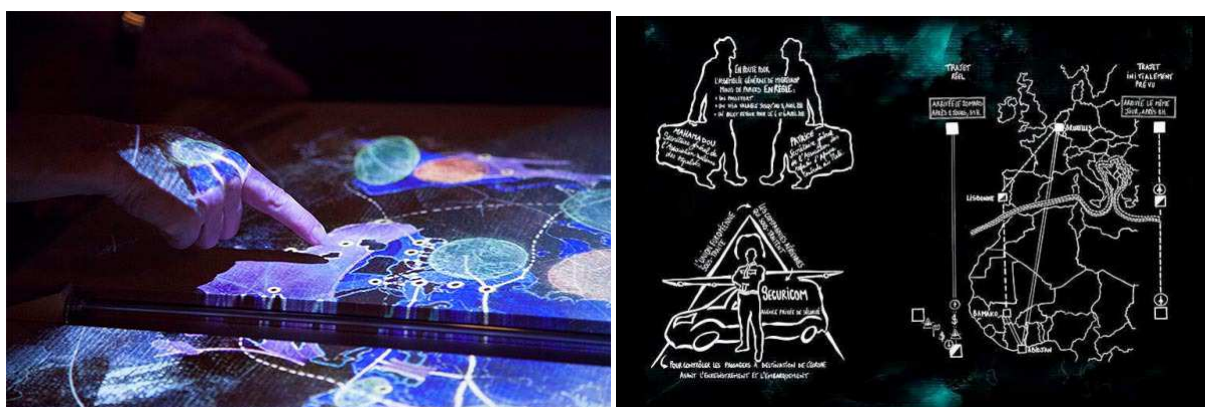
- Séances de sensibilisation auprès de lycées de la région

- Le coordinateur de la PSM a participé le samedi 28 novembre, au théâtre du Prato, à la journée de clotûre du festival « Migrant Scène ». Ce festival organisé par le groupe La Cimade Lille a lieu tous les ans, du 15 au 30 novembre, dans la métropole lilloise.

Ce festival a pour objet d'interroger et de fêter les migrations. La PSM y a été invitée avec La Cimade, Médecins du Monde et Clown sans frontières, pour faire état de la situation des exilés dans la région. Le débat retransmis sur plusieurs radios associatives de la région Nord Pas-de-Calais et auquel ont assisté une cinquantaine de personnes a permis de dresser un vaste panorama de la problématique migratoire en Europe et de la situation particulière des exilés en transit vers la Grande Bretagne présents dans la région.

- La Plateforme de services aux migrants a organisé une conférence avec Michel Agier le 30 novembre 2015. Au cours de cette rencontre, à laquelle ont participé 65 personnes, l'anthropologue a analysé la situation du bidonville de Calais à la lumière de ses recherches sur les politiques de mise en camps des personnes indésirables (l'encampement) à travers le monde.

- La Plateforme de services aux migrants a été partenaire du réseau Euro-Méditerranéen Migreurop dans l'organisation de la venue à Calais de l'exposition Moving Beyond Borders du 2 au 17 décembre 2015 à la Bibliothèque universitaire.



Plusieurs événements ont été organisés autour de cette exposition sous l'impulsion d'une volontaire en service civique à Migreurop et la Plateforme de services aux migrants : un vernissage, plusieurs visites guidées pour des classes de collèges et lycées, un débat sur les politiques migratoires, un autre sur l'accès à la santé, une visite guidée pour les membres de Migreurop présents à Calais pour leur Conseil d'administration...

La présence de cette exposition à Calais a été un succès avec plusieurs centaines de visiteurs.

- Dans le cadre de la présence de Migreurop à Calais en décembre 2015, la Plateforme de services aux migrants a participé à l'organisation d'une rencontre publique autour de la thématique des Hotspots : « « Hotspots » et « processing centres » : Les nouveaux habits de la politique européenne d'encampement, d'externalisation et de tri des exilé.e.s ». Cette rencontre a réuni environ 80 militants et chercheurs qui ont pu échanger à la fois sur les projets de hotspots et sur leurs effets déjà observables dans un certain nombre de régions déclarées en « première ligne » dans la lutte contre l'émigration dite illégale. Des participants de Grèce, de Turquie, d'Italie et du Niger ont apporté leurs témoignages et leurs analyses. Cette rencontre fut pour la PSM l'occasion de renforcer les liens de partenariat avec le réseau Migreurop avec lequel nous poursuivons en 2016 des actions communes.

- Le coordinateur de la PSM a été invité à intervenir lors d'un débat organisé par Sciences Po Lille le lundi 14 décembre. Le débat intitulé « Calais, le terrain, le droit, les acteurs » réunissait le chargé de mission migrants du Secours catholique à Calais, le rapporteur du rapport '[Le pas d'après](#)'¹⁴ rédigé par MM. Aribaut et Vignon à la demande du Ministre de l'intérieur et la coordinatrice du réseau EuroMed Rights. Environ 100 étudiants assistaient à cette table ronde.

- ***La PSM, un outil au service de la mobilisation inter-associative***

La PSM, support à la rédaction et la diffusion de courriers, de communiqués de presse ou de tribunes médiatiques inter-associatifs :

L'année 2015, dans la continuité de l'année 2014, a été marquée par une aggravation de la situation générale sur le terrain. Face à cette situation, la PSM a constitué un espace où les acteurs associatifs ont pu réfléchir et initier des actions d'interpellation, et ce sous différents modes :

- *rédaction et diffusion de courriers d'interpellation à destination des autorités* : en mai 2015, après une lettre restée sans réponse à la Préfète du Pas-de-Calais demandant une rencontre dans les plus bref délai pour envisager avec elle des pistes permettant une amélioration des conditions de vie sur le bidonville de Calais, une lettre ouverte a été envoyée au Premier Ministre et au Ministre de l'intérieur. A la suite de ce courrier, des travaux d'éclairage et d'installation de toilette sur le site du bidonville ont été menés ; ce qui est très insuffisant.

- *élaboration et diffusion de communiqués de presse* : à plusieurs reprises les associations du réseau ont souhaité communiquer ensemble. La PSM a coordonné la rédaction des communiqués de presse et la collecte des signatures :

- En janvier 2015, alors que Human Rights Watch venait de publier son rapport dénonçant les violences policières subies par les exilés dans le Calais, le Ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, a contesté les constatations de l'ONG au motif qu'aucune plainte n'a été déposée. Les associations du réseau, rejointes par de nombreuses autres associations nationales, ont alors souhaité rappeler dans un communiqué de presse que cette dénégaration était habituelle.
- En juin, alors que la situation humanitaire dans le bidonville de Calais est de plus en plus catastrophique, une mobilisation est organisée en lien avec les exilés pour demander le respect des droits fondamentaux pour tous. A cette occasion, un communiqué de presse signé par les associations intervenant dans les camps du Nord de la France, est rédigé.
- En septembre, pour rappeler aux gouvernements français et britanniques qu'une partie de leurs citoyens souhaitent la mise en place d'une politique de solidarité avec les réfugiés en lieu et place de la politique de fermeture, les associations membres du réseau ont appelé à un rassemblement réunissant des citoyens européens et des réfugiés. Une déclaration

¹⁴<https://frama.link/rapportlepasdapres>

commune de solidarité a été rédigée et proposée à la signature de tous les participants à ce rassemblement.

- En décembre, en réaction à la décision de la ville de Calais de n'autoriser l'entrée dans une piscine municipale qu'aux personnes présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Considérant cette décision comme étant une mesure discriminatoire dans un établissement recevant du public, plusieurs associations ont souhaité interpeller publiquement le Procureur de la République et alerter le Défenseur des droits. Une lettre ouverte a donc été rédigée, signée par 18 organisations et envoyée le 1^{er} décembre 2015.

La PSM, support à l'organisation de mobilisation inter-associative : Face à la détérioration des conditions de vie des exilés sur le terrain et à la succession de décisions politiques aux conséquences dramatiques, la PSM a non seulement joué le rôle de support à différentes interpellations (cf. ci-dessus), mais a également facilité l'émergence de mobilisations inter-associatives. Cela s'est traduit ainsi par :

- *des manifestations ou rassemblements de rue* : le 20.06, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, une marche pour le respect des droits fondamentaux a été organisée. Elle a réuni environ 800 personnes qui ont marché du bidonville vers le centre-ville de Calais. Le 19.09, une manifestation à destination du Port de Calais et un rassemblement ont été organisés. Entre 2000 et 3000 personnes se sont réunis pour appeler la mise en œuvre d'une véritable politique d'hospitalité et de solidarité avec les réfugiés.

Pour ces différentes initiatives, **la PSM a joué le rôle d'interface en matière d'organisation et de relais d'informations.**

Acteurs

Quels acteurs devaient initialement prendre part au projet ?

Selon le titre du projet de notre association, les acteurs du projet sont ceux qui viennent en aide aux migrants dans le Nord-Pas-de-Calais.

Quels acteurs ont pris effectivement part à la mise en œuvre du projet ?

Au jour d'aujourd'hui, **la PSM est composée de 21 associations ou collectifs associatifs** intervenant auprès des populations exilées présentes sur l'espace du « Grand Nord », zone allant de Cherbourg à Dunkerque, en passant par Paris. Les associations membres sont :

Ls

ACC Minorités visibles

ADRA Dunkerque

AMiS Tétéghem

L'Auberge des Migrants

Le Carrefour des Solidarités

Le Collectif Fraternité Migrants

Bassin Minier 62

Flandre Terre Solidaire

Intégration « les 31 »

Emmaüs Dunkerque

Les Exilés du Xème

Itinérance Cherbourg

La Ligue des Droits de l'Homme (Dunkerque)

Le Réveil Voyageur

Médecins du Monde Mission migrants du littoral 59/62

MRAP Dunkerque

Salam Nord/Pas-de-Calais

Secours Catholique 59

Secours Catholique 62

Terre d'Errance Flandre Littoral

Terre d'Errance Norrent-Fontes

Terre d'Errance Steenvoorde

Les zones d'intervention de la plupart de ces acteurs associatifs se superposent aux lieux de vie (squats, camps ou « Jungles ») dans lesquels les personnes exilées trouvent refuge et qui dessinent les « routes » vers l'Angleterre (cf. carte ci-contre).



De nouveaux acteurs se sont-ils ajoutés au projet ? Si oui, pourquoi ?

En mai 2014 est née une nouvelle association à Calais, le Réveil Voyageur, dont l'objet est « Collecter, redistribuer et faciliter l'accès des personnes qui s'en trouvent démunies à l'alimentation, la culture et l'autonomie. » Cette association a adhéré à la PSM lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue en avril 2015.

Depuis sa création, on peut dire qu'objectivement la PSM a réussi à fédérer la majeure partie des acteurs associatifs intervenant auprès des personnes migrantes sur le littoral nord de la France.

Avec l'arrivée de nombreux nouveaux intervenant associatifs, la PSM ne comprend plus aujourd'hui toutes les associations intervenant dans les camps d'exilés de passage. Cependant, elle reste pour tous, membres et non membres, un pivot incontournable pour bien comprendre la situation dans l'ensemble de la région et pour faire le lien entre tous les intervenants.

De plus, **le fonctionnement de la PSM se veut inclusif et ne se restreint pas uniquement à ses membres.** De nombreux acteurs, bénévoles ou militants n'appartenant pas nécessairement à une association, participent régulièrement aux activités proposées par la PSM.

Moyens matériels

Quels ont été les moyens matériels réellement engagés ?

La PSM est toujours accueillie dans les locaux du Carrefour des Solidarités, réseau d'associations intervenant sur les problématiques de précarité et d'exclusion sur le Dunkerquois.

Cette année encore, des frais ont été engagés pour l'impression du Journal des Jungles, le format du journal nécessitant une impression professionnelle.

La PSM a fourni un apport financier (frais de transports) à l'architecte et la paysagiste de l'association Lieux Possibles qui ont effectué une étude sur l'implantation d'une Maison des Migrants à Grande Synthe.

Tous les moyens matériels prévus initialement ont-ils été engagés ? Si non, pourquoi ?

Ls

Tous les moyens matériels prévus initialement ont été engagés au cours de l'année 2015.

Cf. rapport financier annuel.

Bénéficiaires

Quels étaient les bénéficiaires prévus (nombres, types....) ?

Les bénéficiaires du projet sont autant les migrants que les bénévoles des 21 associations membres du réseau qui interviennent auprès de ces personnes migrantes.

Quels ont été les bénéficiaires réels de l'action ?

La PSM a vocation, dans un premier temps, à agir sur la coordination des acteurs associatifs, avec pour objectif sur un temps plus long, d'améliorer la situation des personnes migrantes dans la région. Par conséquent, les bénéficiaires directs de l'action de la PSM sont les bénévoles et responsables des 21 associations membres, auxquels il faut ajouter les bénévoles d'un panel d'associations (au moins une dizaine – ce nombre n'ayant cessé d'augmenter au cours du second semestre 2015) non membres de la PSM mais qui participent à la dynamique que tente d'insuffler la PSM.

Les bénéficiaires indirects de l'action de la PSM sont les individus migrants présents sur le territoire d'intervention. Les acteurs associatifs estiment qu'ils sont entre 8000 et 10.000 personnes.

Observez-vous une différence entre bénéficiaires prévus et réels ? Comment l'expliquez-vous ? Les bénéficiaires ont-ils participé à l'élaboration et à la réalisation du projet ? Et comment ?

Nous pouvons considérer que les *bénéficiaires directs* du projet, sous-entendus les associations et collectifs associatifs, ont été pleinement acteurs de la réalisation de l'action. Ils ont participé au forum et aux réunions inter-associatives, aux formations juridiques et ont aidé à la réalisation de certaines actions. Depuis sa création officielle, la PSM a su impulser une dynamique de rassemblement, comme le montre le nombre d'associations aujourd'hui adhérentes (21).

Par ailleurs, la PSM cherche toujours à impliquer les personnes migrantes dans ses actions. C'est un travail difficile pour divers facteurs (langue, brièveté du séjour ou absence de visibilité sur la durée de celui-ci) mais qui voient certaines avancées : participation de certains exilés au forum de la PSM, participation aux résidences de rédaction du Journal des Jungles, participation au Conseil des exilés à Calais (appelé Voice of Refugees) (cf. ci-dessous).

Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet

Quelles contraintes avez-vous rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?

Pour mettre en œuvre son action, la PSM est confrontée à différentes difficultés.

Le contexte politique local et national :

L'année 2015 a été marquée par une poursuite de l'accroissement du nombre de personnes exilées sur tous les camps du Littoral.

A la suite de l'accord bilatéral franco-britannique du 20 septembre 2014, complété par la déclaration franco-britannique du 20 août 2015, les mesures de « sécurisation » de la frontière (double grillage surmonté de barbelé, augmentation du nombre d'agents et de matériels) ont été mises en œuvre rendant plus compliqué encore le passage en Grande Bretagne par le port de Calais, puis par le Tunnel sous la Manche. Cette « sécurisation » a entraîné une augmentation de la « dangerosité » de la frontière. En 2015, au moins 25 personnes ont perdu la vie à la frontière franco-britannique.

A Calais, le volet humanitaire de l'accord de 2014 a été mis en œuvre avec l'ouverture du Centre Jules Ferry début avril 2015. Cette plateforme de services, gérée par une association professionnelle, La Vie Active, permet aux exilés présents à Calais de prendre un repas par jour, de se doucher, de recharger leur téléphone portable et de laver leur linge. Il y a également un lieu pour une mise à l'abri de 100 femmes et enfants (capacité augmentée à 400 places à la fin de l'année 2015).

Dans les mois précédant l'ouverture du centre Jules Ferry, les autorités ont, de diverses manières, informé les personnes exilées et les bénévoles sur le fait que les lieux de vie des migrants seraient démantelés rapidement après la fin de la trêve hivernale. Tous les exilés présents à Calais devaient se regrouper sur un terrain attenant au Centre Jules Ferry. Dès début avril, la plupart des exilés ont pris la décision, de peur d'une expulsion violente, de quitter leur lieu de vie (les camps Tioxide, du bois Dubrulle, Leader Price et le squat Galoo) pour aller s'installer sur cette ancienne décharge. En quelques jours plus de 800 personnes avaient « déménagé ». Ce que les associations ont appelé le « bidonville d'Etat » venait de se créer.

Malgré ces premiers déplacements, il restait plusieurs camps/squats dans Calais. Ils ont tous été démantelés depuis: en juin 2015, le camp Leader Price et le squat Galoo sont expulsés. Plusieurs centaines de personnes sont « conduites » vers le bidonville. En septembre 2015, trois campements de syriens et un campement de demandeurs d'asile, sont eux aussi détruits. Là encore les personnes sont dirigées vers le bidonville.

Alors que lors de l'installation du Bidonville de Calais, seules les associations intervenant historiquement à Calais cherchaient à améliorer les conditions de vie, la médiatisation du bidonville et de ce que les médias ont appelé de « la

Ls

crise des réfugiés » a entraîné la venue de nombreux nouveaux acteurs professionnels, bénévoles ou militants (de Médecins sans frontières à des collectifs facebook britanniques en passant par ACTED, Baraka City ou des individus belges, suisses, luxembourgeois ou allemands...). Alors que les associations historiques géraient une pénurie financière, matérielle et humaine depuis des années, nous sommes aujourd'hui confrontés à la nécessité de gérer une certaine abondance matérielle et humaine.

Ceci a obligé les associations de bénévoles à mieux s'organiser et se coordonner. Des réunions hebdomadaires de coordination se tiennent depuis le mois de mai 2015 sous l'impulsion de la PSM.

Le juge des référés du Conseil d'Etat a jugé le 23 novembre 2015 que les conditions de vie sur le bidonville révélaient une carence de l'Etat de nature à exposer les personnes migrantes, de manière caractérisée, à des traitements inhumains ou dégradants.

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et le Défenseur des Droits avaient déjà tiré la sonnette d'alarme respectivement au mois de juillet et septembre 2015.

Dans ce contexte, le Premier ministre a proposé l'installation d'un camp permettant la mise à l'abri de 1500 personnes. Ce camp de container a été confié à l'association La Vie Active qui gère déjà la Plateforme de services Jules ferry. Il a ouvert le 11 janvier 2016.

A Calais, l'objectif de l'Etat est aujourd'hui de faire diminuer le nombre de personnes présentes sur le bidonville afin de le faire disparaître. Les seules personnes tolérées seraient alors celles présentes dans les containers et les femmes et enfants vivant au sein du centre Jules Ferry.

Pour faire diminuer le nombre de personnes présents à Calais l'Etat utilise diverse méthode :

- des placements en centre de rétention administrative de près de 1200 personnes à travers la France. La quasi-totalité des personnes placées en rétention ont été libérées soit par le juge administratif soit par le juge des libertés et de la détention. Mais l'objectif premier était surtout d'éloigner un maximum de personnes de Calais et de créer un climat de peur pour qu'il y ait moins de nouveaux arrivants.
- les Centres d'accueil et d'orientation (CAO) aussi appelé centre de répit. Cette solution peut sembler intéressante et correspond en partie à ce que certaines associations ont pu appeler de leurs vœux : des lieux de mise à l'abri où les personnes peuvent se poser, se reposer, réfléchir à leur projet migratoire, obtenir de l'information et prendre une décision : rester en France en y demandant l'asile ou poursuivre leur chemin. C'est donc intéressant mais nous sommes vigilants car divers éléments ont pu sembler préoccupants. Alors que les informations données oralement aux exilés et les assurances du ministère aux associations étaient que le règlement Dublin ne serait pas appliqué, la circulaire envoyée au préfet concernant ces centres indique clairement que les personnes dont la demande d'asile relève d'un autre Etat membre doivent y être renvoyées, et nous savons que plusieurs Préfets ont mis en œuvre des réadmissions, même si cela reste marginal pour le moment.
- Diminution de la taille du bidonville : sous le prétexte de l'amélioration de la sécurité des exilés et des forces de l'ordre, les autorités ont imposé à toutes les personnes vivant sur une bande de 100 mètres le long de la rocade autoroutière de déménager leurs abris ou tentes. Comme en mars/avril 2015, cette expulsion s'est faite sous la menace du recours à la force.

Aujourd'hui, environ 5000 personnes survivent encore sur le bidonville.

Ailleurs sur le littoral, l'année 2015 a été marquée par la croissance exponentielle du **camp de Grande Synthe**. Depuis des années, des exilés vivaient dans la périphérie de Dunkerque, à Grande Synthe et Tétéghem. Ces camps abritaient en moyenne 80 personnes chacun.

En 2014, une réflexion avait été entamée pour mettre en place une expérimentation de maison du migrant sur la commune de Grande Synthe, en lien avec les services municipaux, le Conseil régional, la Fondation Abbé Pierre,

Ls

Emmaüs France, Lieux possibles, une association de paysagistes et architectes, et la Plateforme de services aux migrants. Les discussions se sont terminées au cours de l'été 2015 sans que cette expérimentation ait pu voir le jour.

A la même période, le nombre de personnes présentes dans le camp de Tétéghem, mais surtout dans celui de Grande Synthe, a crû de manière importante. De 80 personnes au début de l'été, nous sommes passés à 500 personnes début septembre et 2500 personnes à la fin du mois d'octobre. Aujourd'hui, environ 3000 personnes survivent dans des conditions sanitaires catastrophiques dans le camp de Grande Synthe.

Le camp de Tétéghem a été expulsé et démantelé en novembre 2015. Les quelques 300 personnes qui y vivaient ont d'abord été emmené « de force » dans des centre d'accueil et d'orientation avant de revenir pour beaucoup d'entre eux s'ajouter aux exilés vivant dans le camp de Grande Synthe.

A partir de septembre 2015, de nombreux nouveaux acteurs associatifs ou non se sont associés aux associations intervenant depuis des années à Grande Synthe et Tétéghem. Parmi eux, Médecins sans frontières s'est fortement implanté et a proposé à la Mairie de Grande Synthe d'installer un « camp humanitaire ». Après de longues négociations avec l'Etat, celui-ci ne « s'est pas opposé » au projet. Dans le courant du mois de mars, les personnes vivant sur le camp de Grande Synthe devraient donc déménager sur un site où les conditions de vie seront plus acceptables.

Depuis des mois, une coordination des actions des associations se met en place sous l'impulsion du Carrefour des solidarités (membre de la PSM). Des groupes de travail thématiques sont en cours d'installation afin d'améliorer ce travail en commun.

Si l'Etat ne s'est pas opposé au déménagement du camp, il ne s'implique pas dans cette amélioration des conditions de vie.

Dans les autres camps du Littoral (Norrent Fontes, Tatinghem, Angres, Steenvoorde), l'augmentation du nombre d'exilés a également été très sensible. Aujourd'hui, environ 600 personnes survivent sur ces camps. Là aussi de nombreux nouveaux acteurs associatifs ou individuels sont venus apporter un soutien aux associations, qui, historiquement, apportaient une aide aux exilés présents dans ces camps, et qui sont toutes membres de la PSM. Cet afflux de nouveaux acteurs implique la mise en place de cadres de coordination auxquels la PSM peut se greffer.

Par ailleurs, des camps se sont créés en divers autres lieux du littoral de la Manche et de la Mer du Nord dans les derniers mois : à Dieppe où survivent au moins une centaine de personnes (une association vient de s'y créer et adhèrera à la PSM à la suite de la prochaine AG), à Cherbourg où il n'y avait plus d'exilés depuis plus de 2 ans, une centaine d'afghans et irakiens y survivent depuis 3 mois, à Ouistreham près de Caen, à Choques non loin de Norrent Fontes, à Ostende et Zeebrugge en Belgique, et certainement dans d'autres lieux à explorer.

La position des autorités semble être la même sur l'ensemble de ces camps : « Puisqu'il y a un lieu où sont concentrés les migrants à Calais, tous les autres campements de la région ne devraient pas exister ». Ces propos tenus sous diverses formes par la Préfète du Pas-de-Calais et les Sous-Préfets de Lens et de Béthune n'ont pas pour le moment entraîné de démantèlement de l'un ou l'autre de ces camps. Cependant, l'association Terre d'Errance qui intervient sur le camp de Norrent Fontes est menacée de poursuite judiciaire pour avoir cherché à reconstruire un abri à la suite d'un incendie.

Point sur les populations présentes dans les camps d'exilés du Nord Pas-de-Calais

Originaires principalement de la Corne de l'Afrique (Erythrée, Ethiopie, Soudan), du Proche et Moyen-Orient (Afghanistan, Iran, Irak, Syrie, Palestine, Egypte), d'Asie (Vietnam) et d'Europe balkanique (Albanie), ces personnes ont pour la plupart fui des situations de crises (guerres, régimes politiques dictatoriaux, instabilité politique) ou de contexte de désespérance (société « bloquée » par le chômage, la corruption, des institutions inexistantes, etc...). Dans leur grande majorité, il s'agit d'hommes, plutôt jeunes (entre 20 et 30 ans). Mais de nombreux Mineurs Isolés Etrangers (MIE) sont toujours présents sur les camps.

Ls

De plus, des femmes, plutôt jeunes (moins de 30 ans le plus souvent), sont également présentes sur les camps. Leur statut de femmes, conjugué à l'extrême précarité des conditions de vie, les expose à des violences particulières (viols, prostitution).

Enfin, parmi ces 8000 à 10000 personnes, un certain nombre ont opté ces derniers mois pour une demande d'asile en France. On constate, notamment à Calais, que plusieurs dizaines de demandeurs d'asile en procédure prioritaire ou en procédure « Dublin » ne bénéficient pas d'hébergement et survivent dans les mêmes conditions que leurs « compagnons de route » qui, eux, pour la plupart se trouvent en situation irrégulière. La création des centres d'accueil et d'orientation a permis en partie d'orienter ces personnes demandeurs d'asile vers des lieux d'hébergement. Ceci a permis de répondre à la problématique humanitaire, mais n'est pas une solution en soi, puisque les demandeurs d'asile devraient être orientés vers des lieux d'hébergement spécialisés (CADA).

Au niveau des bénévoles : Les bénévoles et responsables associatifs intervenant auprès des migrants agissent en quasi-permanence dans un contexte d'urgence. Les personnes exilées se trouvent dans une situation de précarité globale : accès à l'alimentation remis en cause parfois, pas d'hébergement, pas d'accès aux soins de santé en certains lieux. Et les bénévoles font face à cette situation dans leurs pratiques quotidiennes : ils gèrent les urgences du mieux qu'ils peuvent.

Comme indiqué plus haut, la « crise des réfugiés » au niveau européen a eu un impact important sur le travail des associations membres de la PSM. De nombreux citoyens français, britanniques, belges, néerlandais se sont mobilisés depuis le mois d'août 2015, et plus encore après la publication de la photo du jeune Aylan, pour apporter un soutien matériel et/ou humain aux exilés du Calais et de la région. Si cette aide est la bienvenue, elle implique un changement de logique pour des associations habituées à gérer la pénurie et qui doivent maintenant gérer l'arrivée de nombreuses nouvelles personnes.

La PSM essaie de s'inscrire dans une démarche globale de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de vie des migrants sur le long terme, bien qu'elle s'attache aussi à faciliter et améliorer les pratiques quotidiennes des bénévoles. Il est difficile pour les bénévoles d'appréhender cette différence de rythmes, et les initiatives avancées par la PSM (rencontres, formations) sont parfois vécues comme une surcharge dans leur emploi du temps. Cela est compréhensible mais implique une phase de compréhension et d'appropriation de la démarche de la PSM par les bénévoles eux-mêmes.

Du fait de cette différence de démarches entre la PSM et ses associations membres, et du fait que la PSM ne soit pas présente physiquement auprès des exilés et des bénévoles pour pourvoir aux besoins vitaux, les bénévoles des associations membres ne comprennent pas forcément quel est le rôle de l'association. Avec les forums inter-associatifs, les formations juridiques et les divers événements relayés par la PSM depuis sa création, celle-ci a gagné en visibilité et les bénévoles y voient de plus en plus une utilité.

Au niveau des organisations : La dynamique impulsée par la PSM se veut collective. Cela demande du temps, et c'est la première contrainte que l'on rencontre. Du côté des acteurs associatifs, la gestion au quotidien d'une association implique beaucoup de temps, temps qu'ils ne peuvent pas mettre au service de l'action inter-associative. Cependant, le Conseil d'Administration de la PSM, composé de représentants d'une dizaine

Ls

d'associations membres, se réunit fréquemment (environ toutes les 6 semaines) dans le but d'améliorer la concertation inter-associative.

Selon vous, ces objectifs ont-ils été atteints ? Si oui, lesquels et à quoi attribuez-vous ce succès ? Si non, lesquels et à quoi attribuez-vous cet échec ?

Les objectifs de la PSM étaient de

- *Renforcer la dynamique de mobilisation inter-associative* : le forum inter-associatif organisé en avril a été un véritable moment de rencontre entre des bénévoles intervenants dans divers lieux de la région. A Calais, le changement de contexte a imposé à des associations qui n'avaient pas toujours l'habitude de partager régulièrement sur leurs activités concrètes la mise en place de cadres de concertation (réunions hebdomadaires, groupes de travail thématiques...). A Grande Synthe, le changement de paradigme dans les derniers mois pousse la PSM à revoir son mode d'intervention sur ce lieu où un acteur local à la charge de la coordination.
- *Développer le volet formations destinées aux bénévoles et responsables associatifs* : La réforme du droit d'asile entraîne la nécessité de former des bénévoles aux nouvelles procédures. Ces actions de formations se sont tenues en fin d'année, après la publication de l'ensemble des décrets d'application et afin d'avoir une meilleure vision sur l'application de cette loi. Par ailleurs, un atelier de réflexion/formation a été organisé sur les migrations. Il a été très apprécié par les bénévoles qui y ont participé et devrait être renouvelé dans le courant de l'année 2016.
- *Développer le volet juridique* : Comme nous l'indiquions l'an dernier, l'appui en matière juridique apporté par la PSM à ses associations membres et aux bénévoles a permis d'accroître considérablement la visibilité de la PSM. Les demandes des associations ou collectifs associatifs pour un appui sur tel ou tel sujet sont de plus en plus fréquentes.

Quels critères d'évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs¹⁵) aviez-vous mis en place ? Quelles méthodes de suivi avez-vous mis en place ? Comment évaluez-vous la pertinence de ces critères ? De ces méthodes ?

Il n'existe pas concrètement un outil de suivi permettant d'évaluer l'action de la PSM. Cela étant dit, la PSM possède un certain nombre d'indicateurs permettant de rendre compte de son action : Les comptes rendus de rencontres, les listes d'émargement des réunions ou formations constituent des critères d'évaluation de l'action de la PSM.

¹⁵ Un indicateur doit être un moyen simple, mesurable et fiable d'apprécier les changements liés à la réalisation du projet ou encore l'impact de l'action menée. Ex : l'évolution du nombre de filles et de garçons de la zone géographique concernée réussissant aux examens, dans le cas d'un projet visant à améliorer la qualité de l'éducation.

Ls

Quelle a été votre démarche pour garantir l'autonomie et la durabilité de l'action ? La viabilité financière et le fonctionnement du projet sont-ils assurés ? Par qui ? Comment ?

Compte-tenu de l'histoire encore récente de la PSM, il paraît quelque peu difficile de se projeter. Cependant, la volonté de construire une démarche collective se veut être une première garantie de durabilité : en ne reposant pas sur un seul acteur, mais sur plusieurs, la portée d'une action devrait se pérenniser davantage.

Par ailleurs, la viabilité financière de cette structure est pour le moment assurée par l'intermédiaire de plusieurs financeurs : le Secours Catholique France, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Emmaüs France et le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais.

La recherche de nouveaux soutiens financiers pour pérenniser l'action de la PSM est en cours.

Suites de l'action

D'autres actions sont-elles prévues dans cette région ? Votre association s'y associe-t-elle ?

Quels enseignements tirez-vous de la mise en œuvre de ce projet pour vos initiatives futures ?

Pour l'année 2016, la Plate-forme de Services aux Migrants compte consolider son intervention sur les trois axes d'intervention de l'année 2015 :

- **Axe 1 : Consolider la dynamique de mobilisation inter-associative**

- a) Organisation d'un nouveau forum inter-associatif, permettant sur une journée des échanges de pratiques et un apport théorique ; ce forum organisé à la fin du premier trimestre 2016 portera sur les politiques migratoires européennes.
- b) Continuer l'action des groupes de travail et maintenir l'existence d'espaces de concertation inter-associatifs ; en particulier :
 - i. poursuite d'une élaboration, parution et diffusion régulière du Journal des Jungles. Nous continuerons à mettre en œuvre un mode de conception innovant permettant à des migrants, des bénévoles et un graphiste d'élaborer le Journal ensemble dans le cadre d'une résidence de trois jours.
 - ii. alimentation et mise à jour régulière du site internet de la PSM, source d'information et de formation, lien entre les associations et ressource pour les personnes extérieures au réseau ;

iii. mise à jour et diffusion du Welcome book sur Calais, et élaboration et diffusion de Welcome books sur d'autres lieux de vie de migrants;

c) poursuite des groupes de coordination entre les associations intervenant à Calais.

d) Contribuer à la mutualisation d'informations concernant la réflexion et l'expérimentation de lieux d'accueil et de mise à l'abri (« Maison du migrant ») ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique, même si la dynamique de concertation avec les autorités semble en baisse.

e) Contribuer à la sensibilisation de l'opinion publique, et à l'appropriation par les bénévoles, des enjeux relatifs aux politiques migratoires européennes et à leurs impacts sur les personnes migrantes.

- **Axe 2 : Poursuivre l'action de formation des bénévoles**

a) Poursuivre les formations de base en droit des étrangers. Et aussi la formation concernant les centres de rétention, et celle des droits des personnes occupant illégalement terrain ou bâtis.

b) Poursuivre ou initier des formations en langues, géopolitique...

c) Mise en place de formations à l'interculturel, à l'analyse des pratiques, à la relation d'aide.

- **Axe 3 : Développer les actions de nature juridique**

a) Accompagner et appuyer les associations dans leur « confrontation » avec le droit ;

b) Former des bénévoles à l'accompagnement administratif et juridique des demandeurs d'asile ; à l'accueil des personnes victimes de violences, quels qu'en soient les auteurs; au soutien des personnes en rétention administrative.

c) Renforcer les liens avec le réseau d'avocats du barreau de Lille et de Boulogne-sur-Mer; poursuivre l'élaboration d'un réseau d'avocats plus large en partenariat avec Avocats sans Frontières et l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme.

d) Elaborer des actions juridiques communes.